

toute poursuite judiciaire, à l'abri de toute sanction pénale?

"Comment surtout expliquer que l'opinion publique ait paru si totalement indifférente à des mœurs si étranges, si contraires à toute équité, à toute justice. Car, enfin, s'il est une faute qui mérite un châtimement exemplaire, c'est bien celle de celui qui abuse de la confiance mise en lui, de la mission confiée pour détourner à son profit personnel ou au profit de ses desseins une partie des fonds qui lui furent confiés. Si le voleur est coupable qui risque sa liberté, sinon sa vie, pour exécuter son méfait, du moins ne trahit-il aucune confiance; il est en lutte ouverte avec la société et ses lois. C'est un ennemi de la société, mais un ennemi qui ne cache guère ses desseins.

"Mais que dire de celui qui, investi par la confiance de ses concitoyens, de la charge de protéger leurs intérêts, en profite pour frauder le trésor commun dans quelque but de profit ou d'avantage personnel que ce puisse être. Il ne vole pas seulement, il trahit. Il est doublement méprisable. Il ne devrait y avoir qu'une voix, qu'un cri pour réclamer sa punition, une punition exemplaire, dégradante. Or, c'est généralement le contraire qui se passe et au lieu de l'indignation on n'entend trop souvent que des expressions de pitié qui trahissent des sympathies bien étranges. Moralement, une trop grande partie des électeurs agit comme s'ils étaient victimes de ces vols; de fait il leur est difficile de connaître trop souvent le bénéfice personnel qu'ils tirent AU PROFIT D'UNE CERTAINE CLIENTELE ELECTORALE QUE CES MALFAITEURS OPERENT EN POLITIQUE.

C'est ce qui explique l'impunité dont a pu jouir trop souvent cette catégorie de criminel malgré l'odieuse de leurs crimes. Même quand toute spéculation de profit personnel plus ou moins immédiat doit être écartée, il reste ceci qui est détestable mais qui est si humain;

cette solidarité dont l'esprit de parti est la manifestation la plus coutumière et qui inconsciemment rend solidaires, complices intellectuellement par suite de la similitude de vues et de but, les gens d'un même parti. Ainsi dans une armée les soldats excusent et cherchent à cacher aux yeux de l'ennemi les fautes, les erreurs de leurs chefs; ainsi les enfants envers leur famille."

"Entre compagnons d'armes on s'avoue ces choses sans réticences, mais on ne veut pas l'admettre devant l'ennemi. Vaguement pour beaucoup et même des meilleurs, il flotte dans la conscience une indéfinie conviction que le politicien coupable de tels méfaits est une sorte de victime qui travaillait pour le bien d'une cause commune et pour qui conséquemment sont acquises de droit les circonstances atténuantes. On pourrait pousser beaucoup plus à fond cet aperçu de la psychologie électorale née du parlementarisme, mais c'en est assez pour indiquer quelques-unes des principales raisons qui jusqu'ici ont créé cette sorte d'immunité dont ont bénéficié tant de politiciens véreux, malhonnêtes, ou simplement trop faibles, en tout pays."

Hein! En voilà un article bien tapé sur le nez du premier ministre de notre province!

M. Mousseau travaillait-il au bénéfice d'une clientèle électorale? Les députés libéraux, les ministres étaient-ils solidaires avec Mousseau? Mousseau est-il une sorte de victime qui travaillait pour le bien d'une cause commune — la cause libérale?

Comment expliquer que l'opinion publique de Trois-Rivières ait paru si totalement indifférente à des mœurs si étranges, si contraires à toute équité, à toute justice?

Comment concevoir qu'aux prochaines élections générales, l'électorat de la province se montrera si indifférent à des mœurs si étranges, si contraires à toute équité, à toute justice?

LES LIBERAUX ET LE PECULAT

Un acte de bourreau en 1892, mais un devoir en 1915. — Roblin-Mercier-Gouin-Mousseau-Kelly.

Les journaux libéraux ne cessent pas de féliciter le gouvernement Norris qui a fait arrêter sir Rodmond Roblin et ses ex-collègues

Montague, Coldwell, Hawden. La Commission Mathers, après enquête, a fait rapport que ces ex-ministres étaient responsables du pécuniaire